

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Campus Urbain

Définition d'une stratégie de développement économique par la Ville

Avis du Conseil

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet Campus Urbain constitue une stratégie de développement économique originale, s'appuyant sur les atouts développés sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine, mais aussi plus largement en matière de Recherche/ Développement/Formation, centre de compétences et de transferts de technologies...

Le projet proposé dépasse, cependant, le seul champ strictement économique et touche à plusieurs volets de la politique municipale.

L'analyse et les propositions qui suivent sont le résultat d'un travail partenarial engagé depuis 2 ans, de la conception du projet aux moyens de sa mise en œuvre. Les réflexions ont été menées en parallèle à la démarche relative à l'élaboration du schéma de développement d'Ivry-Port et y sont intégrées.

I – LES ORIGINES DU PROJET**A/ - Un projet qui s'inscrit dans une continuité d'orientations municipales**

Confrontée à la désindustrialisation importante des années 70 à 90, la Ville a su maintenir un potentiel économique important en préservant ses friches industrielles, lui permettant aujourd'hui d'asseoir une politique de développement tournée vers l'accueil d'une diversité d'entreprises et d'emplois, d'activités à forte valeur ajoutée (bureaux d'études, recherches...) tout en favorisant son riche réseau de PME/PMI qui représente 80% des entreprises d'Ivry.

Dans ce cadre, la politique municipale propose que l'enjeu de l'emploi et de la formation soit une priorité pour répondre aux défis des mutations économiques afin de permettre aux ivryens d'accéder aux nouveaux types d'emplois.

Cette politique implique de travailler à la détection, à la valorisation et au développement de projets économiques et scientifiques et de contribuer au développement de synergies et de réseaux, entre entreprises, structures de recherche, centre de ressources et de formation et leur ancrage dans le territoire

Elle nécessite également un lien fort avec l'enseignement supérieur, la création d'un pôle universitaire à Ivry restant une priorité.

D'ores et déjà, les projets portés par la Ville tels que le pôle Charles Foix, le CEDIB, la candidature au financement FEDER, dossier intégré à « Seine-Amont In'Europe », et le projet de la Cité de la Ville constituent des étapes majeures importantes de « Campus urbain ».

B/ - La maturité des acteurs locaux

Le projet « Campus Urbain » est aussi rendu possible par une plus grande implication des acteurs locaux « clés » de cette démarche.

En effet, l'engagement de la Ville ces dernières années dans des projets ambitieux tels que décrits ci-dessus, a conduit les acteurs de la recherche-développement, de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la formation, du monde économique et culturel à s'impliquer dans ce processus. Ainsi 30 responsables universitaires, de laboratoires, et d'écoles d'ingénieurs se sont réunis il y a peu sur le sujet.

Outre la communauté scientifique, le projet « Campus Urbain » a reçu un accueil positif de nombreux partenaires tant privés que publics tels que des entreprises, la Caisse des Dépôts, OSEO, l'EPA-ORSA, des Chambres Consulaires. Tous soulignent que ce projet propose une stratégie de développement d'ensemble cohérente et apporte de la visibilité pour les acteurs de soutien au financement des porteurs de projets et de production d'une offre immobilière, en particulier dans le contexte actuel de crise.

La ville d'Ivry, dans le cadre d'un enjeu territorial important à l'échelle de Seine-Amont, est aujourd'hui à la croisée des chemins en matière de possibilités de nouveaux développements économiques, et de choix stratégiques pour les conduire.

II – LE CONCEPT CAMPUS URBAIN

Le projet « Campus Urbain » est tout d'abord un concept construit en réponse aux enjeux auxquels est confrontée la Ville, en matière de développement économique, mais aussi, pour une part, sur d'autres champs constitutifs des politiques publiques municipales.

Il concerne ainsi l'ensemble de la Ville, même s'il est proposé que son cœur et son développement opérationnel initial se situent dans le périmètre d'Ivry/Confluences et en articulation avec ce grand projet urbain. Il suppose donc une relation forte entre les fonctions urbaines actuelles et futures de la Ville, celles d'un campus scientifique et d'un projet de développement économique.

Il a ainsi pour objectif de constituer un vecteur de développement économique du territoire et de dynamiser ce dernier par la mise en tension des composantes urbaines, scientifiques, économiques et culturelles, dans une logique de processus itératif de développement.

Il s'appuie sur le déploiement d'une filière transversale dite « économie de la connaissance » définie par « le développement de la capacité à créer et à utiliser les connaissances pour la production de biens et de services, et où la maîtrise de la technologie et de l'innovation constituent des facteurs clés du développement économique et social durable ».

Il place enfin l'économie résidentielle (commerces, services à la personne et aux entreprises sur site) dans cette logique, l'un nourrissant l'autre dans le processus.

III – AMBITIONS POUR UN PROJET NOVATEUR

Elles sont multiples et traversent de nombreux champs de la politique municipale : culture, logement, éducation, coopération et solidarité internationale....

A/ - Ambition pour le développement économique

Cette ambition est tout d'abord liée à la volonté d'accompagner la montée de l'économie de la connaissance et de l'innovation, aujourd'hui élément moteur du développement de l'économie réelle, et ce, dans de nombreux domaines d'activités concernant déjà Ivry.

On peut citer les projets « phares » du territoire : Pôle Charles Foix, CEDIB, MECATRONIC et GERONTECHNOLOGIE, image et numérique, Matériau pôle...) mis en œuvre dans le cadre de financements FEDER.

Plusieurs de ces projets sont également inscrits ou peuvent participer à des projets de recherche-développement de pôles de compétitivités (MEDICEN, CAP DIGITAL, system@TIC, Advencity, MOVEO).

Le développement de centres de ressources, de transferts de technologies, de formation et de services aux entreprises et leur mise en synergies croisées, sera par ailleurs de nature à favoriser cette nouvelle économie et son ancrage dans le territoire.

Cette ambition renvoie enfin au développement de la notoriété et de l'attractivité de la Ville, sur les plans régional et national, voire international.

B/ - Ambition pour l'emploi et la formation

Ce projet a également, pour ambition de répondre, pour ce qui concerne le champ des responsabilités municipales, aux enjeux de l'emploi et de se poser en appui à ceux des formations du territoire et à sa population.

Cela implique la création d'une dynamique économique permettant une offre d'emplois diversifiée et qui concerne tout le panel de qualification dont auront besoin les entreprises.

Cela passe aussi par l'objectif et l'ambition d'inscrire Ivry et toute sa population dans la dynamique d'élévation générale de qualification des emplois.

Le développement du processus « Campus Urbain » pourra permettre ainsi concrètement d'appuyer l'action municipale engagée en terme de stratégie d'évitement scolaire par exemple (développement et valorisation de coopérations possibles entre l'éducation nationale et les centres de recherche/formation...).

C/ - Ambition pour la qualité urbaine et l'aménagement du territoire

L'ambition de ce projet est de s'inscrire et de s'articuler avec le projet urbain Ivry/Confluences, dont l'aménageur est la SADEV 94, titulaire d'une concession d'aménagement, désigné par la Ville.

Cela implique que le projet urbain intègre les objectifs et les besoins définis par « Campus urbain », qui rejoignent les orientations de principe adoptées par la Ville en matière notamment de mobilité, de qualité des espaces publics et de mixité sociale et économique.

L'aménagement du quartier doit donc privilégier une programmation qui favorise physiquement les synergies entre les futurs acteurs et activités, par la création d'une véritable aménité urbaine (le charme et le confort urbain), à l'échelle d'un quartier (circulation douce), à proximité d'équipements publics et de modes de communication « high-tech » nécessaires.

Le principe de la mixité fonctionnelle devra ainsi permettre l'insertion d'entreprises dans un nouveau tissu urbain liant activités secondaires, tertiaires et quaternaires en synergies, insertion rendue possible par un climat favorable au développement déjà engagé vers l'économie du savoir.

« Campus Urbain » pourra être un des labels du projet urbain Ivry/Confluences, dont les études se poursuivent et qui pourra proposer, sur la base d'analyses économiques des besoins, une offre immobilière adaptée à ces derniers. Une étude de définition de besoins immobiliers pourrait ainsi être menée dans le cadre de la concession d'aménagement.

Enfin, des perspectives d'élargissement de ce concept à une échelle territoriale plus vaste (« FEDER » de Seine-Amont Développement, territoire de l'OIN) pourraient être envisagées (inscription dans les orientations stratégiques de développement de l'EPA-ORSA par exemple).

IV – DU CONCEPT A LA MISE EN ŒUVRE

La réussite du projet « Campus Urbain » nécessite la motivation et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés avec la mise en œuvre d'une animation et gestion du projet, une organisation des acteurs et un mode de gouvernance.

Une série d'objectifs et d'actions est ainsi proposée :

1 - Faire émerger et aider à formaliser des partenariats, en :

- recensant, pour une meilleure connaissance entre eux, les acteurs et leurs compétences,
- développant une culture du collectif.

2 - Travailler à la recherche de retombées positives pour le territoire.

3 - Développer des services innovants :

- par l'identification des besoins et attentes des usagers,
- par l'information sur les services existants et l'identification de ceux à développer.

4 - Développer la visibilité de « Campus Urbain »

- par un lieu physique d'ancrage de son animation au cœur du périmètre Ivry/Confluences.

5 - Organiser la gouvernance

- par une « organisation » dédiée au pilotage et au soutien au montage opérationnel des différents projets émergents,
- par le développement d'outils pour une gestion collaborative, voire même « coopérative » : extranet, newsletter du Campus Urbain...,
- par l'établissement d'un budget.

Ces objectifs et actions nécessitent pour un certain nombre de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle serait d'une durée de deux ans et comprendrait deux phases :

- La première d'avril 2009 à mars 2010 pour l'élaboration d'outils d'animation et de gestion, les réflexions et propositions d'une structure de gouvernance, la rédaction d'un projet de charte et de label, l'appui au projet « Campus Urbain » dans le cadre de l'élaboration du projet urbain Ivry/Confluences.
- La seconde, prévisionnelle, d'avril 2010 à mars 2011 consisterait à une mission d'aide au développement et à la consolidation du projet « Campus Urbain ».

Chaque phase clé du projet donnera lieu après évaluation des actions menées, à une information ou une décision du Conseil Municipal.

V - COUT FINANCIER

Le montant financier de cette mise en œuvre opérationnelle peut être estimé à un coût prévisionnel de 100 000 € TTC pour chaque phase, soit un montant total de 200 000 € sur deux ans.

Les coûts du « Campus Urbain » apparaissent d'un montant raisonnable au regard des dépenses liées au projet d'aménagement. Ils sont principalement liés à la gestion et à l'animation. De plus, ils reposent sur une logique de partage et de mutualisation entre les partenaires publics et privés.

CONCLUSION :

« Campus Urbain » : un état d'esprit, un processus, une démarche.

Le « Campus Urbain » est un processus inscrit dans une logique d'amélioration continue, au gré des liens et partenariats qu'il rend possible, et qui le renforcent, dans lequel la commune a un rôle à la fois de déclencheur et de pilote mais aussi de garant des principes fondamentaux.

Chaque acteur peut intégrer le « Campus Urbain » à partir du moment où il s'inscrit dans une relation d'échanges et participe au processus.

Etre acteur du Campus Urbain, c'est avant tout s'interroger sur la nature des partenariats qui sont envisageables avec les autres acteurs du territoire dans une logique gagnant/gagnant.

Les « ingrédients » du projet « Campus Urbain » sont déjà en place. Il s'inscrit dans le cadre du projet urbain Ivry/Confluences mais n'a pas besoin d'attendre les premières réalisations en matière d'aménagement. Il pourrait donc être opérationnel dès 2009.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la stratégie de développement économique proposée sous la dénomination de « campus urbain » et sa mise en œuvre avec l'appui d'une mission d'assistance sur deux ans maximum, en deux phases, avec une seconde phase conditionnelle.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Campus Urbain

Définition d'une stratégie de développement économique par la Ville

Avis du Conseil

LE CONSEIL,

sur la proposition de M. Nicolas Rameau, Adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la stratégie proposée sous l'intitulé « Campus Urbain » s'inscrit dans les orientations municipales engagées ces dernières années, en particulier en matière de développement économique et d'implantation de sites universitaires,

considérant la volonté d'accompagner la montée de l'économie de la connaissance et de l'innovation caractérisée notamment par le succès de la candidature « Seine-Amont In'Europe » au fonds FEDER qui concerne directement deux projets ivryens : le CEDIB et l'outil immobilier d'accueil d'entreprises du Pôle Allongement de la vie Charles Foix,

considérant le futur projet d'aménagement « Ivry/Confluences » et l'intérêt d'associer en appui à ce projet une stratégie de développement économique portée par le concept de « Campus Urbain »,

considérant l'ambition projetée pour la ville d'Ivry à travers ce projet novateur que représente « Campus Urbain »,

considérant la nécessité pour la mise en œuvre de ce projet de s'appuyer sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

vu les délibérations de l'EPA-ORSA, en date des 11 juin 2008 et 30 janvier 2009 définissant respectivement les orientations territoriales et opérationnelles des secteurs de cohérence de projet et les stratégies d'actions pour un développement intégré,

vu sa délibération de ce jour approuvant le schéma de développement d'Ivry Port,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la stratégie de développement économique dénommée par le terme « Campus Urbain » et sa mise en œuvre avec l'appui d'une mission d'assistance sur deux ans maximum.

ARTICLE 2 : PRECISE que le budget prévisionnel est estimé à 200 000 € T.T.C. sur la durée de cette mission.

ARTICLE 3 : PRECISE qu'une évaluation régulière du projet sera mise en place.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 21 AVRIL 2009
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 21 AVRIL 2009
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 20 AVRIL 2009